

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 07 Janvier 2025

Procès-Verbal
SEANCE du 07 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt- cinq, le sept janvier, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 02 Janvier 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, Mme FRADIN Véronique, M. ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET , LYS, Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 05 Décembre 2024.

Le Maire fait part de la carte de remerciement de la famille BOURON suite au décès de M.BOURON Jean.

1/ PROJET ACTUALISATION RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réviser cette délibération pour les motifs suivants :

- Inclure dans les bénéficiaires les agents contractuels occupant un emploi au sein de la commune
- Revoir la classification des métiers compte-tenu des tâches occupées et revoir les plafonds
- Se mettre en conformité avec les nouvelles règles en application du principe de parité Référence décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat

Le projet devra être validé par le Comité Social Territorial pour être applicable.

Le conseil municipal ADOPTE le projet de la délibération.

2/ DEVIS EGLISE : battant cloche et descente de dalles

Le Maire informe que l'entreprise qui a changé le moteur de la cloche a constaté le mauvais fonctionnement du battant de la cloche.

Compte tenu de l'usure, l'entreprise MACÉ propose de le remplacer pour un montant de 2 6667.60 € TTC

Le conseil propose de demander à l'artisan à quel stade d'usure en est ce battant avant d'engager des travaux.

Le Maire présente le devis de pose de tuyaux de descente pour un montant de 477.12 € TTC . Le conseil municipal donne son accord.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 07 Janvier 2025

3/ TARIFICATION CANTINE

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 1^{er} Juillet 2021 instaurant la tarification sociale ainsi que celle du 10 juin 2024 fixant les tarifs.

Le Président de la République a annoncé la mise en place d'une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles afin de faciliter l'accès des familles à revenus modestes à la restauration scolaire avec une tarification sociale.

Il a donc été mis en place un fonds de soutien pour aider les collectivités afin de compenser une partie du surcoût à deux conditions :

- Une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches doit avoir été mise en place

La tranche la plus basse de cette tarification ne doit dépasser 1 euro par repas.

Il est précisé que l'aide s'élèvera à 3 euros par repas facturé à la tranche la plus basse et que la commune est éligible à cette aide car elle bénéficie de la dotation de solidarité rurale et qu'elle a conservé la compétence scolaire

Monsieur le Maire explique les méthodes possibles pour calculer le tarif appliqué aux familles :

- Utilisation du quotient familial fourni par la CAF avec une limite à 1000€ conformément à la convention signée entre la commune et l'Agence des Services de Paiement de l'Etat. Pour l'application de cette formule, la famille devra obligatoirement fournir une attestation de la CAF datant de moins de 3 mois au moment de la demande.
- Utilisation des revenus de la famille via le tableau des correspondances entre quotient familial et revenus. Pour l'application de cette formule, la famille devra obligatoirement fournir l'avis d'imposition de l'année n – 1, un justificatif des prestations touchées de la CAF de l'année n – 1 et une copie du livret de famille comme pièces justificatives.

Dans le cas où une famille refuserait de fournir les pièces justificatives demandées, la tranche 3 des tarifs lui serait appliquée pour la durée de l'année scolaire.

La tarification pour un enfant est accordée pour une année.

Monsieur le Maire précise que cette tarification sociale est en place depuis 2022 et satisfait autant les redevables que la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De renouveler pour 3 ans à compter de février 2025 la convention triennale Etat/commune pour la tarification sociale de la cantine.

- propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024-2025 (modification des tranches)

:

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 07 Janvier 2025

Tarification pour les enfants :

Les tarifs par tranche sont définis ainsi :

Tranche	Tarif cantine par repas par enfant
1	1,00 €
2	2,61 €
3	3,37 €

L'appartenance de la famille à une des tranches ci-dessus est définie de la manière suivante :

- **Méthode 1 :** Si la famille fournit une attestation CAF de quotient familial :

Tranche appliquée	Quotient Familial CAF (QF)
1	$0 \leq Q_F \leq 1000$
2	$1000 < Q_F \leq 2000$
3	$Q_F > 2000$

- **Méthode 2 :** Si la famille fournit son avis d'imposition sur les revenus de l'année civile n – 1, son attestation de prestations de la CAF de l'année n – 1 et une copie du livret de famille pour une inscription à la rentrée scolaire de l'année n :

Nombre d'enfants au foyer	Montant <u>plafond</u> des revenus pour bénéficier du tarif de la tranche définie ci-dessous (pour 1 ou 2 parents)	
	Tranche 1	Tranche 2
1 enfant	2500 €	5000 €
2 enfants	3000 €	6000€
3 enfants	4000 €	8000€
4 enfants	4500 €	9000€
5 enfants	5000 €	10000€
6 enfants	5500 €	11000€

- Si la famille ne fournit aucune pièce justificative ou fournit les pièces de la méthode 2 tout en dépassant le plafond de la tranche 2 : le tarif de la tranche 3 s'applique

Tarification pour les adultes :

4.95€

Après en avoir délibéré,

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 07 Janvier 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention triennale Etat/commune pour la tarification sociale de la cantine
- adopte les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 avec les nouvelles tranches de QF qui seront appliquées à compter du **6 Janvier 2025**.

4/ DESTINATION DES LOCAUX ACTUELS

Est évoqué la destination du local actuel utilisé par l'ACCA.

Les travaux à envisager dans l'immeuble de l'entrée du Bourg, de la destination de l'ancien atelier, de l'immeuble du 4, rue du Jardin Public.

Vu le large débat, le Maire demande à tous d'y réfléchir.

5/ MENUISERIES appartement du 2, Rue du Port

Le Maire présente 2 devis pour changer des menuiseries de l'appartement du 2 rue du Port.

Chaque artisan a suggéré ses idées. Il en ressort que nous avons des propositions différentes.

Devis BOUGNOTEAU : 7 146. 25 € HT

(1 menuiserie posée en tunnel, donc zinc et intervention sur la toiture)

Devis COUTY : 6 691.88 € HT

(1 fenêtre avec une partie fixe et un ouvrant pour la chambre)

Le Conseil Municipal,

par 7 voix pour

et 4 abstentions

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise COUTY pour un montant de 6 691.88 € HT

Les crédits seront prévus au BP 2025.

6/ TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle le message du 07/11/2024 de la Direction des Infrastructures rappelant que la règle générale appliquée par le Département est de ne pas participer à la réfection des voies communales impactées par leurs chantiers. Les déviations de voies départementales étant réalisées sur le réseau routier départemental.

Dans la mesure où la politique d'aide aux communes pour la voirie accidentogène serait maintenue en 2025, il serait possible de faire une demande dans ce cadre là.

Afin d'avancer sur ce dossier et pouvoir faire des travaux dans de bonnes conditions, le Maire a sollicité un devis auprès du Syndicat Départemental de la Voirie pour la réparation des Vcc2 et Vcc 11 soit Rue des écoles et Route de Chez Chauvin.

Ce sujet sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

7/ DEMANDES DU COMITE DES FETES

Le maire fait part du courrier du président du Comité des Fêtes sollicitant :

- L'enfouissement du câble électrique de la halle à la prairie : à étudier par rapport à l'emplacement de la tranchée par rapport à la station et le fait de laisser des prises à disposition.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 07 Janvier 2025

- Agencement de la prairie : réalisation d'une plateforme
- Aménagement dans le jardin public (kiosque ou gloriette) : à discuter sur place avec les protagonistes.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait part au conseil municipal de la demande de la directrice concernant l'installation d'un banc dans la cour.
Le conseil municipal propose de réfléchir à cette demande

- Le Maire fait part du devis de l'entreprise Ferrari-Ossato pour la mise en place de LED dans l'école. Le devis ne prend pas en compte toutes les classes.
30 Lampes a changé au lieu de 8 comptées par l'entreprise.
Le devis devra être réajusté.

La séance est levée à 21 h 20